

Genre, migration et développement



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC



Centre d'information à Katmandou. © Helvetas/Swiss Intercooperation/Patrick Rohr

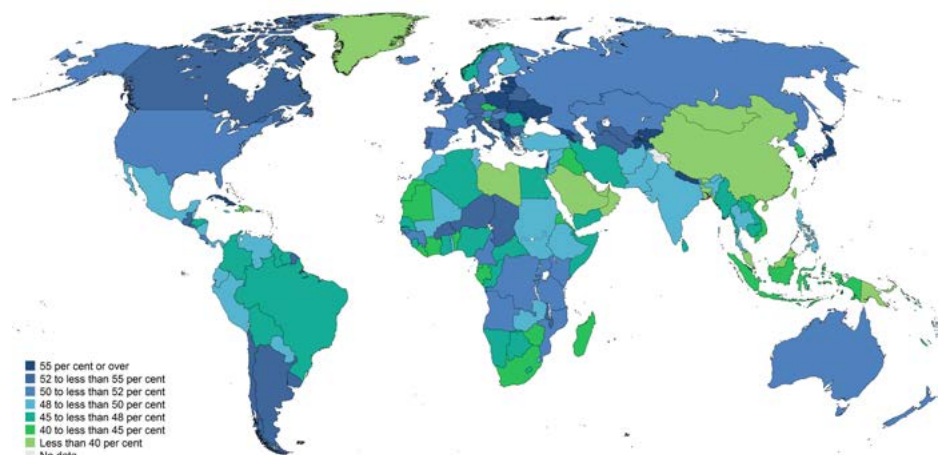
La présente fiche thématique fait partie d'une série qui a pour objet d'aider le personnel de la DDC à intégrer les questions de genre dans les différents secteurs et programmes, ici dans le domaine de la migration et du développement. Elle expose brièvement les principaux enjeux liés au genre dans le domaine de la migration, et indique comment en tenir compte dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies et des projets de coopération.

Sur les 7 milliards d'êtres humains que compte la planète, on estime qu'un milliard de personnes sont des migrants. Parmi eux, un quart constituent des migrants internationaux, et trois quarts des migrants internes. Si la proportion de migrants internationaux est restée stable, représentant environ 3 % de la population mondiale, les migrants sont plus nombreux que jamais en valeur absolue. Selon les estimations

de 2015 du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), près de la moitié des migrants sont des femmes. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), 150,3 millions de migrants internationaux sont des travailleurs migrants. Affichant un taux d'activité plus élevé que les femmes non migrantes, les

femmes migrantes représentent 44,3 % des travailleurs migrants¹.

Illustration 1 : Proportion des femmes migrantes sur l'ensemble des migrants internationaux en 2015 (DAES)



Enjeux clés

A. Comprendre le cycle migratoire, et chercher à soutenir les femmes et les hommes migrants quand ils se trouvent en situation de vulnérabilité à cause de leur genre. Les femmes migrantes travaillent souvent dans le secteur informel ou dans des contextes isolés en raison de leur condition « féminine » (soins dans le milieu de vie ou travail domestique), où la violence fondée sur le genre constitue un problème particulièrement marqué. En outre, les femmes et les hommes migrants n'ont pas le même accès aux services de base, et leurs droits fondamentaux ne sont pas respectés de la même manière.

B. Identifier la contribution que les femmes migrantes peuvent apporter au développement sur leur lieu d'origine, de transit et de destination, dans la mesure où les conditions le permettent. Non seulement les femmes migrantes envoient des sommes importantes dans leur pays d'origine, mais leur travail s'est également avéré essentiel au maintien des économies, qui ne sauraient se passer des compétences qu'elles apportent et qui font parfois cruellement défaut dans le domaine des soins et de la santé. Les programmes menés dans le domaine de la migration et du développement devraient viser en premier lieu à améliorer la situation globale dans laquelle évoluent les migrants, hommes et femmes. Il s'agit d'assurer des voies de migration sûres

et régulières, de donner aux personnes la capacité de faire des choix éclairés et collectifs (c'est-à-dire avec les autres membres de la famille), et de garantir un accès aux ressources et aux services tout au long du cycle migratoire et dans toutes les dimensions migratoires.

C. Prendre en compte tous les membres de la famille dans les cas de migration économique : pas seulement les migrants, mais aussi ceux qui restent au pays. L'impact psychologique et financier affecte toutes les personnes concernées, de manière différente selon qu'il s'agit de femmes ou d'hommes. Idéalement, cette question doit être abordée de manière globale.

1. Définitions

Il n'existe pas de définition universellement reconnue du terme **migrant**. Pour l'OIM, est considérée comme migrant toute personne qui quitte ou a quitté son lieu de résidence habituel pour s'établir soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale, et ce (1) quel que soit son statut juridique, (2) que ce dépla-

cement soit volontaire ou involontaire, (3) quelles que soient les causes de ce départ, et (4) quelle que soit la durée du séjour².

Dans les programmes de développement, une approche centrée sur le migrant implique de considérer la migration du point de vue du migrant tout au long du cycle migratoire. La DDC structure le **cycle mi-**

gratoire en trois étapes : avant, pendant et après la migration. Pendant la migration, il faut en particulier distinguer, d'une part, le lieu d'origine et, d'autre part, le lieu de transit ou de destination. Ces deux sphères sont souvent intimement liées, notamment par les migrants, qui gardent le contact avec les membres de leur famille restés sur leur lieu d'origine.

2. Le cadre de droit international



Illustration 2 : Objectifs de développement durable dotés de cibles directement liées à la migration

De plus en plus reconnue dans les débats internationaux, la contribution positive de la migration en faveur du développement est ancrée dans l'Agenda 2030 pour le développement durable.

L'illustration 2 montre les objectifs de développement durable (ODD) associés à des cibles spécifiquement liées à la migration. Ainsi, la cible 10.7 vise à « faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées ». Mais tous les objectifs ne font pas la distinction entre les femmes et les hommes migrants. Or les efforts visant à atteindre les ODD 5, 8, 10, 16 et 17 et à réaliser l'Agenda 2030 ne peuvent pas faire l'impasse sur le prisme du genre, qui permet de tenir compte des besoins spécifiques des femmes migrantes, les plus susceptibles d'être laissées de côté (ODI, 2016). L'ODD 5 sur l'égalité entre les sexes et l'ODD 8 sur le travail décent et la croissance économique revêtent une im-

portance toute particulière pour le respect des droits et le bien-être des femmes migrantes et réfugiées (ODI, 2016, ch. 3 et 4).

D'autres engagements politiques ont également été pris, sous la forme de traités internationaux, de déclarations, de lois et d'accords bilatéraux ou multilatéraux, afin de protéger les migrants, notamment les femmes. On peut citer parmi eux la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, notamment la recommandation générale n° 26 sur les droits des travailleuses migrantes et la recommandation générale n° 32 sur les femmes et les situations de réfugiés, d'asile, de nationalité et d'apatridie, ainsi que la Convention (n° 189) de l'OIT sur le travail décent pour les travailleuses et les travailleurs domestiques.

3. Analyse de genre dans le domaine de la migration

La migration n'est pas neutre du point de vue du genre. Les raisons qui poussent les femmes et les hommes à se déplacer sont multiples. En fonction de leur genre, ils font face à des défis et des opportunités spécifiques, et présentent des vulnérabilités particulières et croisées. D'une part, le genre est un critère susceptible de déterminer qui partira et pourquoi, et il aura une influence sur les décisions prises tout au long du cycle migratoire. D'autre part, la migration a un impact sur les relations entre les hommes et les femmes, sur les rapports de pouvoir et sur les comportements, renforçant les inégalités et les rôles traditionnels, ou les remettant en question.

Il conviendrait de mener une analyse complète de ces problématiques à différents niveaux, en tenant compte de la diversité

des profils de femmes, d'hommes ainsi que des identités de genre qui se construisent et se reconstruisent tout au long du cycle migratoire.

Pour comprendre le processus migratoire, il faut d'abord comprendre le cycle dans son ensemble, avec toutes ses dimensions et dynamiques. Les femmes et les hommes migrants peuvent entamer un cycle migratoire et le mener jusqu'au bout, mais ils peuvent aussi être amenés à repartir de zéro, voir à ne pas aller au bout du cycle. Le tableau ci-dessous met en lumière quelques éléments clés suivant la logique du cycle migratoire. Les questions se rapportent aux trois dimensions du cadre défini par la DDC pour l'analyse de genre : i) rôles et répartition du travail, ii) accès aux ressources et contrôle de ces dernières, et iii) participation à la prise de décision.

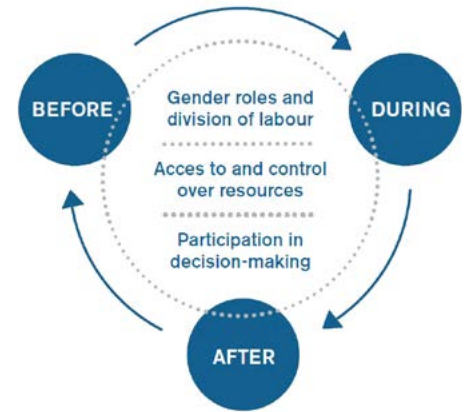


Illustration 3 : Analyse de genre et interdépendances tout au long du cycle migratoire

Cycle migratoire	Questions d'orientation
<p>Avant le départ Lors de cette première étape du cycle, l'attention se porte sur la prise de décision et la préparation au départ des femmes et des hommes avant qu'ils ne quittent leur lieu d'origine.</p> <p>Les raisons qui poussent les personnes à partir sont souvent liées à une multiplicité de facteurs, qui peuvent différer pour les femmes et les hommes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les facteurs de répulsion (lieu d'origine) et les facteurs d'attraction (lieu de destination) qui motivent les femmes et les hommes à partir ? • Les inégalités entre femmes et hommes sur le lieu d'origine constituent-elles un facteur de motivation qui pousse au départ ? Quel genre d'inégalités prévalent ? La migration renforce-t-elle cet état de fait ? • Qui décide de partir ? Qui participe au processus de décision ? Quels facteurs sont pris en considération pour prendre la décision ? • Quels sont les rôles attribués aux femmes et aux hommes sur le lieu d'origine ? Qui fait quoi au niveau du ménage, de la communauté et de la société ? • Est-ce que les femmes et les hommes bénéficient d'un accès égalitaire à l'information et aux formations de préparation au départ (y compris développement des compétences) ? • Des politiques migratoires sensibles au genre adéquates sont-elles appliquées sur le lieu d'origine ?
<p>Pendant la migration : lieu de transit ou lieu de destination À cette deuxième étape du cycle, l'attention se porte sur les femmes et les hommes migrants au moment où ils ont quitté leur lieu d'origine et atteint un lieu de transit ou leur lieu de destination. Ce lieu peut changer au cours du processus migratoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au niveau du marché du travail et des emplois accessibles aux hommes et aux femmes, quelles sont les différences et les inégalités sur le lieu de destination ? • Indépendamment des limites prévalant sur les lieux de transit ou de destination en termes de mobilité, existe-t-il des obstacles sexospécifiques pour accéder à certaines prestations, notamment aux soins de santé (sexuelle et reproductive), aux services psychosociaux ou juridiques, à une protection, aux ressources financières et à l'aide humanitaire ? Les adolescentes et les femmes ont-elles accès au matériel d'hygiène nécessaire ? • Existe-t-il des mesures pour prévenir la violence fondée sur le genre et y répondre sur le lieu de transit ou de destination (p. ex. toilettes séparées avec portes verrouillables ; services multisectoriels accessibles aux survivants) ? • Comment les rôles genrés influencent-ils les modalités d'envoi et d'utilisation des fonds ? Qui prend les décisions en matière d'envois de fonds ? Qui choisit comment l'argent est dépensé ? • Quels sont les obstacles sexospécifiques à la pleine participation des migrants aux projets de développement et aux processus de prise de décision, par exemple en matière de vote ? • Existe-t-il des organisations de migrants et, dans l'affirmative, enregistre-t-on des obstacles susceptibles d'entraver la pleine participation des femmes ou des hommes migrants ? • Comment les accords migratoires bilatéraux et les programmes d'ajustement structurel affectent-ils les femmes et les hommes ?

<p>Pendant la migration : lieu d'origine</p> <p>Certains migrants partent seuls, laissant leur famille derrière eux, tandis que d'autres sont accompagnés de leur famille et de leurs proches. À cette étape du cycle, de nombreux migrants hommes et femmes entretiennent des liens avec leur lieu d'origine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La personne est-elle partie seule ou accompagnée de sa famille ou de proches ? Qui est resté sur le lieu d'origine ? • Est-ce que les relations entre les hommes et les femmes ainsi que les rôles des membres de la famille restés sur place ont changé en raison du départ ? Quel est l'impact de la migration pour les hommes et pour les femmes (y compris les enfants) restés sur le lieu d'origine ? • Indépendamment des limites prévalant sur le lieu d'origine en termes de mobilité, est-ce que les membres de la famille restés sur place ont accès aux soins de santé (sexuelle et reproductive), aux services psychosociaux ou juridiques, à une protection, aux ressources financières et à l'aide humanitaire notamment ? • Comment les rôles genrés influencent-ils les modalités de réception et d'utilisation des fonds ? Qui prend les décisions en matière de transferts de fonds ? Qui a accès à l'argent ? Qui choisit comment l'argent est dépensé ? • Quels sont les obstacles sexospécifiques à la pleine participation des migrants aux projets de développement et aux processus de prise de décision ? • Comment les accords migratoires bilatéraux et les programmes d'ajustement structurel affectent-ils les femmes et les hommes ?
<p>Après la migration</p> <p>À cette étape du cycle, l'attention se porte sur le retour et la réintégration sur le lieu d'origine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les femmes et les hommes migrants se heurtent-ils à des stéréotypes sur leur lieu d'origine ? Comment leur réintégration s'en trouve-t-elle influencée ? • Comment la migration a-t-elle renforcé ou affaibli l'autonomie des femmes et des hommes migrants ? • Les femmes et les hommes migrants rencontrent-ils des obstacles spécifiques à leur sexe quand ils décident de rentrer chez eux ? • Les compétences acquises grâce à la migration sont-elles reconnues et exploitées dans le pays d'origine ? Quelles opportunités économiques s'offrent aux femmes et aux hommes qui rentrent chez eux ? • Les femmes et les hommes migrants ont-ils accès, sur leur lieu d'origine, à des informations ou à des programmes de réintégration adaptés aux besoins et aux compétences des deux sexes ? • Les femmes et les hommes qui ont été victimes d'exploitation sexuelle ou qui ont survécu à la traite des êtres humains ont-ils accès à des services et à un soutien spécifiques ? • Les hommes et les femmes qui sont rentrés chez eux peuvent-ils participer aux organes de décision qui s'occupent des questions liées à la vulnérabilité spécifique des femmes et des hommes, notamment dans le cadre de la traite des êtres humains ?

Tableau 1 : Questions d'orientation sur la thématique du genre tout au long du cycle migratoire (y compris questions Petrozziello, 2013).

4. Interventions sensibles au genre

Quand les conditions sont réunies sur les lieux d'origine, de transit et de destination, la migration peut profiter tant aux femmes et aux hommes migrants qu'à leurs familles. Il s'agit d'assurer des voies de migration sûres et régulières, de donner aux personnes la capacité de faire des choix éclairés

et collectifs (c'est-à-dire avec les autres membres de la famille), et de garantir un accès aux ressources et aux services tout au long du cycle migratoire et dans toutes les dimensions migratoires. Pour être à même de renforcer les bienfaits et de diminuer les coûts de la migration, les interventions

menées doivent être globales, toucher différents niveaux, impliquer de nombreux acteurs (gouvernements, syndicats, organisations de la société civile et organisations de femmes migrantes notamment), et adopter une approche sensible au genre.

4.1. Avant la migration

Décisions éclairées : pour avoir les moyens de se déplacer en toute sécurité, les migrants doivent être en mesure de prendre des décisions éclairées. Les informations dont ils doivent disposer peuvent être diffusées de plusieurs manières et par différents canaux : radio, vidéos, pièces de théâtre, écoles, centres professionnels, lieux publics (gares, aéroports, etc.), services officiels et bureaux

d'informations ad hoc. Pour atteindre à la fois les femmes et les hommes, il faut diversifier les canaux. Les femmes ayant parfois un accès plus limité à l'éducation que les hommes, elles peuvent se montrer davantage réceptives aux messages oraux qu'aux messages écrits. Les personnes doivent être informées notamment sur les points suivants : coûts financiers et sociaux de la migration, processus

migratoire, agences de recrutement agréées, coutumes et spécificités culturelles du lieu de destination, défis qui se poseront au cours de la migration et moyens de les gérer, interlocuteurs à qui s'adresser pour demander de l'aide si nécessaire, possibilités de transférer des fonds de manière sûre et conséquences de tels envois pour les membres de la familles restés au pays.

Accès aux ressources financières : les migrants doivent généralement emprunter un montant important pour pouvoir partir, et, souvent, ni eux ni leur famille ne comprennent les conséquences qui en découlent, ne disposant pas des compétences nécessaires pour gérer cet aspect financier. Comme elles n'ont souvent pas accès aux institutions financières, les femmes en particulier rencontrent des difficultés pour emprunter de l'argent et se trouvent ainsi exposées au risque que constitue la servitude pour dettes.

Conséquences pour les personnes restées au pays : quand les hommes partent, les femmes restées au pays doivent souvent endosser les responsabilités de leur mari et assumer des tâches supplémentaires. Quand ce sont les femmes qui partent, elles laissent un vide derrière elles. Il faut alors

que quelqu'un d'autre prenne le relais et s'occupe de ceux qui sont restés sur place. Souvent, une autre femme de la famille prend cette responsabilité, ou alors une femme extérieure à la cellule familiale, qui peut être rémunérée ou non. On appelle ces arrangements impliquant des femmes agissant dans des rôles dévolus aux femmes des chaînes globales de soins. Avant de prendre la décision de partir, les personnes doivent avoir réfléchi à toutes ces questions.

Formation avant le départ : les personnes qui souhaitent quitter leur lieu d'origine et développent leurs compétences en amont du départ sont susceptibles d'avoir une meilleure estime de soi et d'obtenir de meilleurs salaires ; elles courent également moins de risques d'être victimes d'abus ou d'exploitation. Néanmoins, l'accès au marché du travail doit être encouragé sans discrimination : il s'agit d'éviter autant que possible de renforcer les stéréotypes liés



Saraswati Basnet, une femme migrante, accueillie dans le refuge pour femmes migrantes de Pourakhi, qui fait partie du projet SaMi à Katmandou. © Helvetas/Swiss Intercooperation/ Patrick Rohr

au genre. Les formations avant le départ devraient se fonder sur les besoins des migrants ainsi que sur la demande du marché sur le lieu de destination. Elles devraient être associées à des informations ciblées portant sur les questions mentionnées ci-dessus.

La DDC soutient la mise en œuvre du projet **pour une migration plus sûre** au Népal (2011–2017) (Safer Migration, SaMi) par le gouvernement du Népal et HELVETAS, en collaboration avec des acteurs de la société civile et du secteur privé ainsi que des prestataires de services non gouvernementaux. L'objectif général du projet est de permettre une migration plus sûre et qui apporte un plus grand bénéfice aux femmes et aux hommes qui choisissent de quitter leur pays pour des raisons économiques. L'un des volets consiste à donner aux travailleurs migrants de 19 districts népalais, femmes et hommes, des informations précises et pertinentes favorisant une migration plus sûre, qui leur permettent de prendre des décisions éclairées et de se protéger contre les abus, l'exploitation et la traite des êtres humains. Le projet propose également des formations gratuites destinées aux personnes qui souhaitent développer leurs compétences avant d'éventuellement décider de quitter le pays. Comme le gouvernement népalais n'encourage pas les femmes à migrer, il est difficile d'organiser des formations ciblant spécifiquement ces dernières. Néanmoins, le projet a permis de sensibiliser le gouvernement à l'importance de dispenser des formations aux travailleurs de l'industrie du vêtement, dont les femmes qui souhaitent émigrer peuvent désormais profiter.

Analyse du marché du travail : le marché du travail se caractérise par un cloisonnement entre les sexes. Il est donc fondamental d'analyser la situation sur le lieu de destination, au niveau national et régional. En entrant sur le marché du travail, les femmes exercent encore souvent des fonctions considérées comme féminines dans le travail de soins, le travail domestique ou l'industrie textile par exemple, tandis que les hommes ont tendance à travailler dans

les secteurs de la production industrielle ou de la construction.

Secteur privé, recrutement et employeurs : ce sont souvent des recruteurs et des agences de recrutement qui font le lien entre le point de départ de la migration et l'emploi finalement obtenu sur le lieu de destination. Pour prévenir les abus, les fraudes et l'exploitation, ces acteurs doivent comprendre les responsabilités qui sont les

leurs vis-à-vis des travailleurs migrants. Ils doivent être approuvés par le gouvernement et leur intervention doit faire l'objet d'une réglementation et d'une surveillance adéquates. Les femmes qui travaillent de manière isolée, en tant qu'employées de maison par exemple, sont particulièrement vulnérables et rencontrent des difficultés pour faire valoir leurs droits.

4.2. Pendant la migration : lieu de transit ou lieu de destination

Accès aux services de base et droits fondamentaux : sur le lieu de transit ou de destination, l'accès aux services de base et aux ressources n'est pas le même pour les migrants et les non-migrants, qu'ils soient femmes ou hommes. Et même si cet accès est donné en théorie, les normes culturelles et la barrière de la langue constituent des obstacles pour obtenir de l'aide

dans la pratique. Il faut donc que les services soient rendus accessibles (traduction des informations ou mise à disposition d'outils adaptés p. ex.). Ainsi, les employées de maison sont souvent confrontées à des difficultés particulières pour avoir accès aux services de base. Le simple fait de posséder un téléphone portable peut résoudre grand nombre de leurs problèmes. Pour améliorer

l'accès aux services de protection, il peut aussi s'avérer pertinent de travailler avec les ambassades et les consulats, qui ont la responsabilité de protéger et d'aider leurs citoyens vivant à l'étranger.

Transferts de fonds : qu'ils soient femmes ou hommes, les migrants transfèrent toujours des fonds vers leur lieu d'origine. S'il

se peut que les femmes transfèrent des montants moindres, étant donné qu'elles ont souvent des emplois moins bien rémunérés, elles ont néanmoins tendance à envoyer une plus grande part de leur salaire. Cela peut s'expliquer par le fait que les femmes dépensent leur argent différemment des hommes, ou par le fait qu'elles ont un accès limité aux ressources et n'ont pas les mêmes possibilités de dépenser leur argent sur leur lieu de transit ou de destination.

Diaspora et réseaux sociaux : les migrants issus des mêmes pays ou groupes sociaux ont tendance à se regrouper, que ce soit de manière formelle ou informelle. Ces groupes et ces réseaux peuvent constituer des interlocuteurs clés pour les migrants

en quête d'informations qui cherchent à s'adapter à leur nouveau contexte. Néanmoins, pour contribuer activement à l'intégration des nouveaux arrivés ainsi qu'au développement de leur lieu d'origine, les communautés expatriées doivent disposer de conditions favorables. De manière générale, l'aide apportée par un concitoyen se trouvant déjà sur le lieu de transit ou de destination est la plus susceptible de favoriser rapidement une bonne adaptation.

Reconnaissance des compétences : les formations avant le départ ne porteront pleinement leurs fruits que si les compétences et les qualifications acquises sont reconnues par la suite. Cette reconnaissance peut aider les migrants à trouver des emplois qui correspondent à leur profil et à apporter ainsi

leur pierre à l'édifice de manière optimale.

Secteur privé et employeurs : les employeurs doivent avoir conscience des difficultés financières et psychiques auxquelles les migrants sont confrontés. Dans la mesure du possible, ils devraient recevoir des informations sur le rôle qu'ils peuvent jouer pour gérer au mieux la situation. Sur le plan émotionnel, les migrants peuvent souffrir d'être séparés de leurs proches, en particulier les mères, qui peuvent avoir l'impression ne pas assumer leurs responsabilités au sein de leur famille. En outre, comme les femmes migrantes sont souvent moins bien rémunérées que les hommes, elles peuvent avoir du mal à rembourser les dettes contractées.

4.3. Pendant la migration : lieu d'origine

Les personnes restées sur le lieu d'origine : les femmes et les hommes restés sur le lieu d'origine doivent avoir accès aux services de base et connaître leurs droits, en particulier quand leur conjoint se trouve à l'étranger. Dans les cas de divorce, les femmes perdent souvent les droits sur leurs terres et leurs ressources financières. Elles se retrouvent alors mises au ban de la société. Il s'agit d'un phénomène qui prend de l'ampleur dans certains pays, comme au

Tadjikistan, où, après s'être mariés jeunes, les hommes quittent le pays, laissant leur mariage à l'abandon et leur femme sans aucun moyen de subsistance (ni état civil clairement défini).

Réception de fonds : les transferts de fonds peuvent sans aucun doute améliorer la situation financière du ménage ou de la communauté sur le lieu d'origine. Fournir une formation financière peut donc aider

les migrants et leurs proches restés au pays à mieux gérer leurs ressources. S'ils disposent des compétences nécessaires, les migrants doivent également avoir accès aux institutions financières et à des canaux fiables pour les transferts de fonds vers leur lieu d'origine. Les femmes migrantes rencontrent souvent davantage d'obstacles pour accéder aux services financiers et gérer leurs ressources.

4.4. Après la migration

Réintégration : le retour sur le lieu d'origine peut placer les femmes et les hommes migrants dans des contextes sociaux, économiques et politiques nouveaux, qu'ils ne connaissaient pas auparavant. Les défis potentiels sont alors multiples : changement dans les rôles et les dynamiques en matière de genre, préjugés à l'encontre des femmes migrantes victimes d'abus, reprise des liens avec les enfants et les proches restés au pays, et rapports avec les personnes qui se sont occupées de la famille pendant l'absence. Pour certains migrants, il peut être essentiel d'obtenir, avant ou pendant

le retour, des informations sur les attentes à leur égard, la réintégration et les possibilités sociales et économiques qui s'offrent à eux sur leur lieu d'origine. Par ailleurs, les personnes qui ont survécu à des abus ont souvent besoin d'être aidées avant de pouvoir retrouver leur famille et leur communauté.

Reconnaissance et transfert des compétences : pendant la migration, les femmes et les hommes migrants acquièrent souvent de l'expérience et des compétences qui ne sont pas ou peu reconnues à leur retour. Identifier ces compétences et

trouver des débouchés notamment économiques représentent des facteurs clés pour une bonne réintégration sur le lieu d'origine. Les femmes migrantes qui ont travaillé dans le secteur des soins et du travail domestique rencontrent des difficultés pour faire reconnaître leurs compétences. Or, en formalisant les qualifications et l'expérience accumulées, une telle reconnaissance permettrait aux migrants de profiter de leurs acquis et d'obtenir une meilleure rémunération.

Comme cela a été mentionné précédemment, le projet de la DDC **pour une migration plus sûre** au Népal (2011–2017) (SaMi) veut mettre des services juridiques et parajuridiques à la disposition des migrants victimes d'abus. Il vise en particulier à identifier et à soutenir les femmes migrantes qui ont été victimes d'exploitation et d'abus sexuels.

Autonomisation économique des femmes : dans les sociétés patriarcales, il peut être particulièrement difficile pour les femmes migrantes de retour chez elles de rester actives économiquement, étant donné que cela remettrait en question l'image de l'homme comme principal soutien de famille. Il faut donc accorder une attention particulière aux possibilités économiques qui s'offrent aux femmes.

Soutien social et psychosocial : une bonne réintégration repose souvent sur l'accès aux services de base, l'inclusion sociale et les perspectives économiques. Si les femmes et les hommes migrants ont vécu une expérience positive à l'étranger, ils peuvent vivre leur retour comme traumatisant, car ils devront se réadapter à leur lieu d'origine et faire face aux attentes et perceptions de leur communauté. Les migrants

qui ont survécu à l'exploitation et aux abus sont souvent traumatisés, et peuvent avoir besoin d'une aide psychologique. En complément, une approche psychosociale plus générale, visant à sensibiliser et à soutenir la communauté dans son ensemble, peut s'avérer particulièrement efficace à cet égard.

4.5. Au long du cycle migratoire

Politiques sensibles au genre, en faveur d'une migration régulière : certains gouvernements ont mis en place des politiques paternalistes par mesure de protection, visant à empêcher les femmes d'émigrer. Ils fixent par exemple une limite d'âge pour les femmes et leurs enfants. Ces mesures mènent souvent à l'utilisation de canaux alternatifs irréguliers, augmentant le risque de traite des êtres humains. Des réglementations et des politiques sensibles au genre et une régularisation de la migration sont essentiels pour protéger les femmes et éviter qu'elles ne soient exposées à des situations risquées. En outre, la loi devrait permettre aux personnes adultes de déménager si elles le souhaitent, sans avoir besoin de l'aval d'un membre de leur famille.



Des femmes acquièrent des connaissances financières de base et investissent leurs transferts de fonds de manière productive au Sri Lanka. © Helvetas/Swiss Intercooperation/Patrick Rohr

Au Sri Lanka, la DDC met en œuvre, en partenariat avec l'OIT, HELVETAS et des organisations locales, un projet en faveur du **travail décent, de la protection et du bien-être des travailleurs migrants et de leurs familles** (2011–2020). Le projet vise avant tout à renforcer les capacités des autorités locales et nationales afin qu'elles soient en mesure de fournir de meilleurs services aux travailleurs migrants et à leurs familles. L'accent est placé en particulier sur les autorités locales en charge des migrants et du *Family Background Report* (FBR), qui interdit aux femmes ayant des enfants de moins de 5 ans d'émigrer. Le projet forme les autorités afin qu'elles soient en mesure de fournir des informations complètes et d'opérer de manière non discriminatoire, en tenant compte de la dimension de genre.

Renforcement du dialogue et accords : outre la signature de traités internationaux qui fixent les normes de protection des migrants, la participation des gouvernements au dialogue bilatéral, multilatéral et régional, notamment au processus de Colombo en Asie du Sud et du Sud-Est, a un impact positif sur la protection des migrants et le respect de leurs droits. L'approche multipartite doit être renforcée pour assurer l'application de politiques migratoires globales. Enfin, faciliter le dialogue et alimenter les discussions politiques à l'aide de bonnes pratiques permettent de renforcer la protection des migrants ainsi que le respect de leurs droits.

Plaidoyer : le rôle de la société civile au niveau local, national ou régional ne doit pas être sous-estimé. En effet, cette dernière est à même de faire pression en faveur d'une migration sûre. Il faut donc soutenir les activités des groupes qui se mobilisent en faveur de politiques sensibles au genre, respectueuses des droits fondamentaux et non discriminatoires, qui permettront d'assurer une migration sûre et régulière.

Renforcement des capacités pour tenir compte de la dimension du genre et des droits des migrants : il faut que les agences de recrutement, les autorités, les forces de polices, le personnel judiciaire

et de santé ainsi que tous les services en contact avec les migrants reçoivent une formation et voient leurs capacités renforcées pour tenir compte de la dimension du genre et des droits des migrants. Une migration sûre ne sera possible que si l'ensemble des acteurs apportent leur contribution et coopèrent tout au long du cycle migratoire.

Sensibilisation : coopérer avec les médias peut permettre de sensibiliser le public au potentiel que présentent les migrants pour leurs lieux d'origine, de transit et de destination. En améliorant l'image des migrants, on réduit la stigmatisation, la xénophobie et les autres risques auxquels ils sont confrontés.

Déplacement forcé à travers le prisme du genre : déplacements, réinstallation, intégration locale et retour au lieu d'origine

Dans les contextes de conflit et de catastrophe, les femmes et les hommes sont soumis à des risques, qui sont aussi des facteurs de déplacement. Les femmes et les filles sont plus souvent victimes de violence sexuelle et fondée sur le genre. Le risque d'enlèvement et de recrutement forcé par des groupes armés (à des fins de combat, d'exploitation sexuelle ou autre) est quant à lui le même pour les hommes et pour les femmes. Les déplacements forcés survenant dans un contexte de conflit ont une durée moyenne de 17 ans. Les déplacements renforcent les inégalités existantes entre les sexes : les familles sont séparées, davantage de foyers ont une femme à leur tête et la vulnérabilité socio-économique est exacerbée, ce qui accroît les risques de mécanismes d'adaptation négatifs (mariage précoce) et d'exploitation ou d'abus. Les femmes et les filles peuvent se retrouver forcées d'assumer des responsabilités supplémentaires (prendre soin de membres de leur famille blessés, aller chercher de l'eau et du bois de chauffage, trouver un emploi pour subvenir aux besoins de la famille) en plus de leur charge de travail habituelle. La violence sexuelle et fondée sur le genre augmente, en particulier à l'encontre des adolescentes, tandis que les structures de protection et les services d'aide aux survivants se délitent. En moyenne, 18 à 20 % des femmes en âge de procréer sont soit enceintes soit en train d'allaiter, présentant ainsi des besoins particuliers : 60 % des décès maternels évitables sont enregistrés dans des contextes humanitaires, et les filles ont deux fois et demie plus de chances d'être déscolarisées que les garçons. La perte ou l'inexistence de documents personnels (certificat de mariage et de naissance, certificat de décès du conjoint, titres de propriété) entrave l'accès des femmes et des enfants aux services de base, et leurs droits ne sont plus toujours respectés, y compris en matière de citoyenneté. Les femmes et les hommes n'ont pas le même accès aux informations et à l'aide humanitaire : en raison des normes culturelles qui prévalent, du rôle de soignantes qu'elles endossent, de l'absence de matériel hygiénique pendant les menstruations ou d'un environnement dangereux, les femmes sont en outre souvent moins mobiles que les hommes. Dans l'idéal, une personne déplacée peut se réinstaller, rentrer chez elle ou s'intégrer là où elle se trouve. Lors de leur réinstallation, les femmes déplacées peuvent être confrontées à des problèmes liés à leur divorce ou à la garde de leurs enfants, et elles sont constamment exposées à des risques en termes de protection. À leur retour, elles peuvent être victimes de violences, de stigmatisation et de discrimination dans l'accès au logement, à la terre, à la propriété et aux services. Au moment de s'intégrer dans une communauté, les femmes et les filles doivent s'adapter à des normes sociales différentes, sans quoi elles risquent de se trouver marginalisées (p. ex. en raison de leur langue ou de leur âge). En outre, les traumatismes endurés et la longueur des procédures d'asile entravent encore davantage le processus d'intégration.

5. Éléments importants pour le suivi et l'évaluation

→ Recueil et analyse de données ventilées par sexe

Assurer le recueil et l'enregistrement de données sur les personnes émigrant et immigrant en fonction du sexe et du statut migratoire à des fins de communication ainsi que de présentation et d'analyse de données désagrégées. Recenser tous les membres d'un ménage (pas seulement la personne qui en est à la tête) et fournir des documents personnels si nécessaire.

→ Adopter une approche centrée sur la personne migrante

Planifier les projets dans le domaine de la migration et du développement en adoptant une approche globale et centrée sur le migrant tout au long du cycle migratoire, même si le projet particulier se concentre sur une étape ou une dimension spécifique de la migration.

→ Inclure une analyse qualitative

Garantir un suivi et une évaluation solides grâce à des études de cas, des récits de vie et des évaluations participatives, qui permettent de mieux comprendre les aspects moins visibles des besoins et des dynamiques en jeu.

→ Adopter une approche participative

Assurer la participation des femmes et des hommes migrants au niveau de la planification des réponses humanitaires, du développement et de la prise de décision.

Références

A. Fleury, *Understanding Women and Migration: A Literature Review*, KNOMAD, 2016

T. O'Neil, A. Fleury, M. Foresti, *Women on the move: Migration, gender equality and the 2030 Agenda for Sustainable Development*, ODI, 2016 (financé par la DDC)

A. Petrozziello, *Gender on the Move: Working on the Migration-Development Nexus from a Gender Perspective*, Santo Domingo, République dominicaine, ONU Femmes, 2013

J. Jolly, H. Reeves, N. Piper, *Gender and Migration Overview Report*, 2005

DDC, *Gender in Practice: A Toolkit for SDC and its Partners*, Berne, Département fédéral des affaires étrangères, 2003

DDC, *Strategic Framework 2013–2017 Global Programme Migration and Development*, 2013

HCR, *Handbook for the Protection of Women and Girls*, 2008

ONU Femmes, *Recommendations for addressing women's human rights in the global compact for safe, orderly and regular migration*, 2017

notes de fin

- 1 La note d'orientation de l'Overseas Development Institute (ODI) publiée en 2016 et intitulée « Women on the move : Migration, gender equality and the 2030 Agenda for Sustainable Development » (les femmes en mouvement : migration, égalité des sexes et Agenda 2030 pour le développement durable) fournit une vue d'ensemble et une analyse factuelle de la thématique « genre et migration ». Cette note d'orientation et le présent document sont complémentaires. Le présent document se concentre sur l'analyse des programmes et met en évidence les principaux enjeux au niveau opérationnel tout au long du cycle migratoire.
- 2 Dans le présent document, la notion de migration est comprise dans son acception la plus large et comprend toutes les formes et tous les types de migration possibles.



Migrant et avocat dans une clinique d'aide juridique à Katmandou. © Helvetas/Swiss Intercooperation/Patrick Rohr

DDC avec le Réseau Genre de la DDC en collaboration avec le Réseau Migration de la DDC et Helvetas.